

Moto Ecole Valognes

1 bis, rue Antoine Barthélémy
50700 Valognes

Tél. 02 33 93 41 32
ou 06 36 88 12 80

Enjeu de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage de l'examen du permis de conduire

Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite adaptée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- permet de faciliter la mise en place des stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

Déroulement de la formation

La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débiter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoirs-faire et des savoirs-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoirs-faire et inversement se font plus naturellement.

Conditions de passage des épreuves de l'examen

L'épreuve théorique générale (le code)

Pour passer l'épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 points sur 40 questions (5 erreurs maxi). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'examen pratique

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC ; il faut avoir réussi l'examen de code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies urbaines, routières et/ou autoroutières ;
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome pendant environ 5 min ;
- réaliser deux manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question sur les premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route
- adapter votre conduite et faire preuve de courtoisie.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit le bilan de compétences sur une grille d'évaluation. Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC) vous sera envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC est valable 4 mois comme justificatif en attendant votre permis de conduire et vous serez une période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.